



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/47/L.27
18 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 102 de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES ET
RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Projet de décision présenté par le Rapporteur à l'issue
de consultations officieuses

L'Assemblée générale,

a) Prie le Secrétaire général d'examiner le fonctionnement et l'efficacité de chacun des services d'appui administratif et budgétaire spécialisés du Secrétariat, à savoir le Service consultatif de gestion, le Groupe central de l'évaluation, le Groupe central de contrôle et la Division de vérification interne des comptes en vue d'accroître leur efficacité, et de lui présenter à ce sujet un rapport ainsi que ses recommandations lors de sa quarante-huitième session par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Décide, sans préjudice des résolutions de l'Assemblée générale en la matière, d'examiner le rôle et le domaine de compétence des organes subsidiaires dont relève la coordination, les questions administratives et les questions budgétaires, à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, le Corps commun d'inspection et le Comité du programme et de la coordination, en vue d'accroître l'efficacité de leurs mécanismes de supervision et de coordination et prie le Secrétaire général de lui présenter des documents d'information sur la question ainsi que ses vues et celles des organes concernés aussitôt que possible, et au plus tard à sa quarante-neuvième session.
